

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOGNÉVILLE
DU 3 MAI 2023**

L'an deux mil vingt trois, le trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOGNÉVILLE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard SIRI, Maire, après convocation légale en date du 28 février 2023 avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation du plan de financement prévisionnel et sollicitation des différents partenaires financiers dans le cadre des travaux de restauration des toitures de l'église Saint-Rémi (tranche optionnelle n° 1).

- Remplacement du cadran de l'horloge et électrification du carillon de l'église Saint-Rémi.

- Montage d'un échafaudage pour des travaux de restauration d'une fissure dans le clocher de l'église Saint-Rémi.

- Restauration d'une fissure sur le clocher de l'église Saint-Rémi.

- Souscription à la Fondation du Patrimoine.

- Autorisation de travaux à ENEDIS sur la parcelle cadastrée section ZC n° 128.

- Questions et informations diverses.

Étaient présents : Mesdames Carine DEMEUSY, Isabelle DERY, Messieurs Richard SIRI, Stéphane SIMON, Arnaud APERT et René ASSELIN.

Étaient absents excusés : Mesdames Jessica VELSCH ayant donné pouvoir à Monsieur René ASSELIN, Céline ESTIEZ et Monsieur Romuald DA SILVA ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane SIMON.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Le quorum étant atteint, Madame Carine DEMEUSY est élue secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 8 mars 2023 est adopté.

N° 2023/20 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET SOLLICITATION DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES FINANCIERS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES TOITURES DE L'ÉGLISE SAINT-RÉMI (TRANCHE OPTIONNELLE N° 1).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- de valider le plan de financement prévisionnel suivant se rapportant aux travaux de restauration des toitures de l'église Saint-Rémi (tranche optionnelle) :

POSTES DE DÉPENSES	MONTANT H.T	MONTANT T.T.C	IDENTIFICATION DES RECETTES	MONTANT	TAUX DE PARTICIPATION
<i>Restauration toitures et maçonnerie</i>	325 751,00 €	390 901,00 €	DRAC Fonds FIP	222 000,00 €	60,00 % sur le HT
<i>Coordonnateur SPS</i>	927,00 €	1 113,00 €	RÉGION GRAND EST	76 442,00 €	20,66 % sur le HT
<i>Mission OPC (ordonnancement, pilotage et coordination)</i>	3 761,00 €	4 513,00 €			
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	20 812,00 €	24 974,00 €	CD 55	71 558,00 €	19,34 % sur le HT
<i>Aléas de chantier</i>	18 749,00 €	22 499,00 €			
TOTAL	370 000,00 €	444 000,00 €		370 000,00 €	100,00 %

Par arrêté Préfectoral N° 2020-1892 en date du 20/08/2020, Madame la Préfète de la Meuse autorise la commune de Mognéville à déroger au plafonnement des aides publiques.

- de demander à Monsieur le Maire de solliciter les différents partenaires financiers,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

N° 2023/21 - REMPLACEMENT DU CADRAN DE L'HORLOGE ET ÉLECTRIFICATION DU CARILLON DE L'ÉGLISE SAINT-RÉMI.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accepter les devis de la SAS HAEZEBROUCK de Saint Memmie (Marne) :

- n° 20230606 du 6 avril 2023 d'un montant de 4 547,70 euros T.T.C. se rapportant au remplacement du cadran de l'horloge de l'église Saint-Rémi,

- n° 20230643 du 14 avril 2023 d'un montant de 4 878,96 euros T.T.C. se rapportant à l'électrification du carillon de l'église Saint-Rémi.

N° 2023/22 - MONTAGE D'UN ECHAFAUDAGE POUR DES TRAVAUX DE RESTAURATION D'UNE FISSURE DANS LE CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-RÉMI.

Après accord avec Monsieur le Maire, l'Entreprise Europe Échafaudage ne facturera pas la prestation.

N° 2023/23 - RESTAURATION D'UNE FISSURE SUR LE CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-RÉMI.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la SAS VARNEROT de Thierville (Meuse) n° V074/23 du 4 avril 2023 d'un montant de 4 510,80 euros T.T.C. se rapportant à la restauration d'une fissure sur le clocher de l'église Saint-Rémi.

N° 2023/24 - SOUSCRIPTION À LA FONDATION DU PATRIMOINE.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de souscrire à la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la restauration d'une fissure dans le clocher, le remplacement du cadran de l'horloge et l'électrification du carillon de l'église Saint-Rémi.

N° 2023/25 – AUTORISATION DE TRAVAUX À ENEDIS SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION ZC N° 128.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'autoriser ENEDIS à réaliser la pose d'un câble électrique souterrain Basse Tension sur la parcelle cadastrée section ZC n° 128, lieudit « Derrière l'Huis Colas » pour alimenter la parcelle cadastrée section ZC n° 080, lieudit « La Borne au Mouton ».

N° 2023/26 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Les Conseillers Municipaux sont informés de :

- l'état d'avancement des travaux de restauration des toitures de l'église Saint-Rémi,
- l'ancien mécanisme de l'horloge de l'église Saint-Rémi.
- l'arrivée sous quinzaine de l'expert judiciaire dans le cadre du dossier catastrophe naturelle de la salle des fêtes,
- du passage du Paris Alsace, Mognéville étant village étape,
- de la création du Syndicat Mixte Fermé « Territoire de Sécurité Urbain et Rural Cœur Grand Est » TSUR.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du plan de financement prévisionnel et sollicitation des différents partenaires financiers dans le cadre des travaux de restauration des toitures de l'église Saint-Rémi (tranche optionnelle n° 1).

- Remplacement du cadran de l'horloge et électrification du carillon de l'église Saint-Rémi.

- Montage d'un échafaudage pour des travaux de restauration d'une fissure dans le clocher de l'église Saint-Rémi.

- Restauration d'une fissure sur le clocher de l'église Saint-Rémi.

- Souscription à la Fondation du Patrimoine.

- Autorisation de travaux à ENEDIS sur la parcelle cadastrée section ZC n° 128.

- Questions et informations diverses.

Le Maire certifie avoir publié le procès-verbal sur le site internet de la Commune et transmis au contrôle de légalité le 5 mai 2023.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Richard SIRI

Carine DEMEUSY